

VERSION 1 INTÉrimAIRE 28 AVRIL 2020

ZONE CHAUDE	
PRINCIPES DIRECTEURS	<p>La terminologie des regroupements retenue par le MSSS (2020-03-24)</p> <p>Zone froide : Clientèle sans Covid-19 (vert)</p> <p>Zone tiède : Clientèle en investigation de la Covid-19 ou Covid-19 suspectée (jaune)</p> <p>Zone chaude : Clientèle avec Covid-19 confirmée¹ (rouge)</p> <p><i>*Tous les usagers de l'unité chaude ont le même statut. Seul l'Hôpital du Suroit (unité 3A) et le SNT² possèdent ce type de zone au CISSS de la Montérégie-Ouest</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un employé doit aller dans plusieurs zones, il doit toujours commencer sa tournée dans une zone froide. Ainsi, les travailleurs qui ne sont pas dédiés à une zone et qui ne donnent pas de soins directs (ex. : magasinier, ATP, conseillère PCI), portent leurs vêtements habituels pour entrer dans une zone et doivent débiter la journée par les zones froides, tièdes, puis chaudes. • Les travailleurs qui entrent dans les chambres de la zone chaude doivent compléter <i>le Registre des entrées et sorties des travailleurs de la santé</i>.
GÉNÉRALITÉS DANS LES ZONES	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'affichage adéquat de l'ÉPI à revêtir et des mesures à prendre avant d'entrer et en sortant d'une zone. • Éviter les vêtements à manches longues. • Proscrire le port de bagues, de bracelets décoratifs, de vernis. Les ongles longs et les faux ongles (acrylique ou tout autre type d'ajout) sont proscrits afin de potentialiser l'hygiène des mains. Les cheveux doivent être attachés. • S'assurer de respecter les pratiques de base en tout temps : <ul style="list-style-type: none"> ○ Retirer la jaquette et les gants et procéder à l'hygiène des mains (HDM avant de manipuler le dossier (pas de quarantaine pour le dossier); ○ Procéder à l'HDM avant d'utiliser le transport via pneumatique (pas de restriction pour les zones). • Porter le masque de procédure ou le N-95 (lorsqu'il est requis) de façon prolongée entre les usagers, le retirer lorsque souillé ou humidifié selon la procédure en vigueur. • Porter la visière comme protection oculaire dans cette zone. • Utiliser les enveloppes hygiéniques pour la gestion des liquides biologiques. • Utiliser du matériel dédié pour les soins (ex. : thermomètre, stéthoscope, appareil à tension artérielle, pince à saturimètre). Pour le matériel qui est réutilisé, s'assurer d'une désinfection selon la technique indiquée sur l'affichette de précautions additionnelles (A, B, C).³ • Effectuer les procédures habituelles pour la vaisselle et la buanderie. • S'assurer d'avoir les mains propres et ne pas porter d'ÉPI (autre que le masque et la protection oculaire) dans le poste, la pharmacie, les aires communes, les toilettes, car ces endroits doivent demeurer propres. <p>Le poste demeure propre en tout temps</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire votre demande via le service de PCI pour des agents multiplicateurs de la gestion de l'ÉPI et du fonctionnement dans les zones sur chaque unité de soins. • Référer à la directive clinique DIR-10191 pour le déplacement en milieu hospitalier d'un usager avec un diagnostic confirmé ou suspecté de Covid-19.
AVANT D'ENTRER DANS LA ZONE	<ul style="list-style-type: none"> • Revêtir un uniforme de travail fourni et lavé par l'organisation si vous devez donner des soins directs à la clientèle. • Porter des souliers dédiés à la zone chaude. Pour un intervenant qui n'est pas dédié à la zone, il porte des couvre-chaussures pour entrer dans la zone. • Procéder à l'hygiène des mains. • Porter un masque de procédure en tout temps lorsque vous êtes à moins de 2 mètres d'un usager ou d'un collègue de travail et porter une protection oculaire (visière) en tout temps à moins de 2 mètres d'un usager.

¹ Tous les usagers doivent avoir un diagnostic confirmé afin d'utiliser cette appellation et surtout pour considérer cette zone comme cohorte

² SNT : Site non traditionnel de soins

³ La désinfection selon la technique A est requise pour le Covid-19, toutefois l'usager peut être porteur d'une autre infection ou BMR.

ZONE CHAUDE (suite)	
DANS LA ZONE CHAUDE	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter l'affichette de précautions additionnelles pour chaque usager, les portes de chambre doivent être fermées. • Jumeler deux usagers positifs dans la même chambre en s'assurant de bien évaluer les usagers (ex. : ne pas être porteur d'une BMR ou autre infection), le cohortage est coordonné par le service PCI. • Regrouper les usagers sur l'unité, soit les précautions additionnelles gouttelettes/contact ensembles et les précautions additionnelles aériennes/contact protection oculaire ensembles. Dédier les ressources selon le regroupement. • Utiliser les rideaux pour l'intimité à l'intérieur de la chambre selon les procédures habituelles. • Après avoir donné des soins à l'usager : <ul style="list-style-type: none"> ○ Retirer les gants et les jeter; ○ Procéder à l'hygiène des mains; ○ Retirer la blouse à manches longues et la jeter / la déposer dans le panier à linge souillé seulement si cette dernière est souillée <u>ou</u> si un usager était porteur d'une BMR. Sinon, garder la même pour donner des soins d'un usager à l'autre; ○ Procéder à l'hygiène des mains; ○ Entrer dans le poste sans jaquette, sans gants et avec des mains propres; ○ La protection oculaire et le masque peuvent être gardés en place selon les consignes émises sur intranet : Tableau - Utilisation des masques et des protections oculaires. • Changer le masque de procédure si souillé ou mouillé, ne jamais le descendre sous le menton et éviter de toucher l'extérieur, le cas échéant, procéder à l'hygiène des mains. • Nettoyer et désinfecter la protection oculaire lors de son retrait. • Privilégier le port prolongé du masque N-95⁴. • S'assurer de la vérification du retrait de l'ÉPI par un collègue afin d'éviter une contamination lors du retrait.
DÉPART DE LA ZONE CHAUDE	<p>À L'ENDROIT DÉSIGNÉ OU DANS L'ANTICHAMBRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'hygiène des mains; • Mettre une nouvelle paire de gants; • Procéder à la désinfection de la protection oculaire à l'aide d'une lingette désinfectante; • Jeter la lingette désinfectante; • Déposer la protection oculaire dans un sac de type « Ziploc » ou dans un contenant identifié au nom de l'employé; • Retirer les gants et les jeter; • Procéder à l'hygiène des mains; • Enlever le masque de procédure ou enlever le masque N-95 et le placer dans un sac de papier ou dans un bol selon les consignes émises; • Privilégier le port de N-95 (lorsque requis) pour le travailleur qui fait une tournée d'usagers dans les zones Covid-19 au lieu d'en disposer à chaque fois; • Placer le sac de papier dans la boîte de dépôt prévue à cet effet; • Procéder à l'hygiène des mains et des avant-bras; • Retirer l'uniforme à la fin de son quart de travail en quittant la zone; • Revêtir un sarrau pour quitter la zone temporairement, soit pour aller prendre une pause ou un repas ailleurs dans l'installation; <ul style="list-style-type: none"> ○ S'assurer d'avoir des crochets pour le sarrau utilisé pour le même travailleur sur son quart; • Proscrire la sortie avec un élément de l'ÉPI (sauf ÉPI propre pour les PAB ou brancardiers lors des transports), lequel doit être retiré (sauf le masque N-95 dans le contexte de port prolongé) lors du départ de la zone; • Procéder à l'hygiène des mains et des avant-bras et revêtir des vêtements propres pour quitter la zone en fin du quart de travail.

⁴ Le masque N-95 est porté lors de critères de sévérité (critères d'admission aux SI) ou d'IMGA; se référer à l'affichette de *Précautions additionnelles*.

Références : INSPQ. (2020). Covid-19 : Mesures de PCI pour les milieux de soins aigus : recommandation intermédiaires, CINQ, version 6.0			
MSSS. (2020). Zones de confinement pour les soins hospitaliers aigus et les cliniques ambulatoires.			
Direction émettrice :	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Entrée en vigueur :	2020-04-29
AMC-DSIEU-6054 (2020-04)		Révision :	